

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 678

21 septembre 2000

SOMMAIRE

A.L.E.I.I., Association Luxembourgeoise des Etudiants Ingénieurs Industriels, A.s.b.l., Luxbg page	32501
Bank Leumi Luxembourg S.A., Senningerberg ...	32523
(Le) Beauvoir, S.à r.l., Luxembourg	32525
Cob S.A.H., Luxembourg	32498
Coccinelle, S.à r.l., Pétange	32499
Cohen & Co. S.A., Luxembourg	32499
Concordia Investments S.A., Luxembourg	32499
Dalstone Group S.A., Luxembourg	32499
DHB Investissement, S.à r.l., Luxembg ...	32526, 32527
DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A., Howald	32505
Dynamic Finance S.A., Luxembourg	32504
EKK Invest (Luxembourg) S.A.	32507
Elati Holding S.A., Luxembourg	32505
EMM Euromultimedia S.A., Luxembourg	32505
Energieplan, S.à r.l., Ehnen	32506
Eso Immobilière S.A., Luxembourg	32506
Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	32506
Eumar Soparfi S.A., Luxembourg	32506
Euring S.A., Luxembourg	32506
European Capital Holdings, Luxembg ...	32507, 32508
European Finance Partners Holding S.A., Luxembourg	32508, 32509
Fifin S.A., Luxembourg	32509
Figevi S.A.H., Luxembourg	32509
Financial Equity Fund Management Company S.A.	32510
Financière Internationale S.A., Luxembourg ...	32511
Firstmark Communications Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32511
Forefin S.A.H., Strassen	32509
Fortis Luxembourg-IARD S.A., Luxembourg ...	32512
Fortis Luxembourg-Vie S.A., Luxembourg	32513
Fructilife S.A., Luxembourg	32512
G.B.M. Trading S.A., Luxembourg	32513
Gedrenkshop, S.à r.l., Differdange	32513
Gemina Fiduciary Services S.A., Luxbg ..	32513, 32514
Gestion Lion-Interoblig S.A., Luxembourg	32515
Global Telesystems (Luxembourg), S.à r.l., Luxbg	32514
GM Aviation Services S.A., Luxembourg	32516
G.M.T. Telecom S.A., Luxembourg	32514
Golden Lady International S.A., Luxembourg ...	32515
G-Short Term Fund, Sicav, Luxembourg	32512
Hallmark Holding S.A., Luxembourg ...	32516, 32517
Héritiers Lanners S.C.I., Emerange	32516
Hermès Invest & Venture Capital S.A., Luxembg	32517
Immolux & Partners, S.à r.l., Niederkorn	32518
Iniziativa Piemonte Luxembourg S.A.H., Luxembg	32519
Internationale Dienstleistungsgesellschaft S.A., Luxembourg	32534
International Import-Export S.A., Luxembourg ..	32517
International Real Estate Holders Holding S.A., Luxembourg	32519
International Welfare Development S.A., Luxembourg	32522
Inversiones Viso S.A., Luxembourg	32520
Invest Services, S.à r.l., Senningerberg ...	32518, 32519
I.T. Masters S.A., Walferdange	32517
Johnson Finances S.A., Luxembourg	32524
(C.) Karp-Kneip Constructions S.A., Luxbg ...	32521
(C.) Karp-Kneip Matériaux S.A., Luxbg	32520
Kebo International S.A., Strassen	32524
Kunkel Investment S.A., Luxembourg	32523
Land Art S.A., Luxembourg	32524
Lannfloss S.C.I., Emerange	32524
Lanning S.C.I., Emerange	32524
Lannmar S.C.I., Emerange	32525
Las Vegas Casino, S.à r.l., Luxembourg	32525
Lecoutere Finance S.A., Luxembourg	32526
Legend Development Corp. S.A., Luxembourg ..	32527
Léopold Commercial S.A., Luxembourg	32528
Lescaut, S.à r.l., Luxembourg	32528
Ligia Soparfi S.A., Luxembourg	32529
Linea Casa, S.à r.l., Luxembourg	32529
Liquid Cool S.A., Luxembourg	32531
Long Lived Holding S.A., Luxembourg	32531
Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg ..	32532
Mapenti Holding S.A., Luxembourg	32532
Maximmo S.A.H., Strassen	32529, 32530
MBS-Grey S.A., Luxembourg	32532
Médico International S.A., Luxembourg ..	32532, 32533
Melwa, S.à r.l., Station d'Essence, Schengen ...	32534
Metalworking and Finance Group International S.A., Luxembourg	32539
Meursault S.A., Luxembourg	32539
Monceau Europe, Sicav	32540
Net-Ein S.A., Luxembourg	32544
Neutrum S.A., Luxembourg	32540
Nitrogen Investment Holding S.A.H., Luxembourg	32540, 32543
Palon Holding International S.A., Luxbg ..	32543, 32544
(Le) Tire-Bouchon, S.à r.l., Pétange	32528
TMF Management Luxembourg S.A., Luxembg ..	32498
VPB Finance S.A., Luxembourg	32499

COB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.811.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 13, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Signature.

(28906/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.946.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(28806/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.946.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue,
en date du 17 mai 2000 à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée décide de réélire en tant qu'administrateurs, Madame Maggy Kohl, Monsieur Rui Fernandes Da Costa et Monsieur Peter De Reus. Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide de réélire en tant que Commissaires aux Comptes de la société pour un terme d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001, FIDUPLAN S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28807/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.946.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 mai 2000 à 15.30 heures,
au siège social de la société*

- Il est décidé de confirmer le pouvoir de signature individuel confirmé en date du 10 mars 2000 à l'administrateur Madame Maggy Kohl pour les opérations courantes de la société, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 259 du 5 avril 2000.

- Il est également décidé de donner le pouvoir de signature individuel à l'administrateur Monsieur Peter de Reus pour les opérations courantes de la société.

Mme Maggy Kohl et M. Peter De Reus peuvent engager la société sous leur seule signature pour les opérations courantes de la société à l'exclusion de toutes opérations d'endettement que ce soit par contrat de prêt, ligne de crédit ou octroi de garanties.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28808/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

COHEN & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.137.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28907/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CONCORDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.059.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28908/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

DALSTONE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.735.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28909/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

VPB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

(28910/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

COCCINELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 6, avenue de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille, le quatre mai.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Fabienne Tinelli, employée privée, demeurant à L-4878 Lamadelaine, 28, rue Millebach.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre 1^{er}. - Raison Sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de vêtements. La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de COCCINELLE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

La société pourra établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital Social, Apports, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs Luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non-gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. - Décision et Assemblées Générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. - Exercice Social, Inventaires, Répartitions des Bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commence en date de ce jour et finira le 31 décembre 2000.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Fabienne Tinelli, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. - La société est gérée par deux gérants.

Pour une durée indéterminée, Madame Fabienne Tinelli, préqualifiée, est nommée gérante administrative et Madame Christine Rocchi, commerçante, demeurant à L-4954 Bascharage, 28, Cité Kauligwies, est nommée gérante technique.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

3. - Le siège social est établi à L-4734 Pétange, 6, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Tinelli, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2000, vol. 418, fol. 67, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 mai 2000.

A. Weber.

(29506/236/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2000.

A.L.E.I.I., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ETUDIANTS INGENIEURS INDUSTRIELS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1359 Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

STATUTS

Les membres fondateurs:

- Block Christian, étudiant, dem. 3, rue Comte Joseph de Ferraris L-1518 Luxembourg, de nat. allemande
 - Bruijn Marcel, étudiant, dem. 8 Beschwee L-6586 Steinhein, de nat. néerlandaise
 - Duhr François, étudiant, dem. 33, rue de Lidice L-4466 Soleuvre, de nat. luxembourgeoise
 - Fonseca Carlos, étudiant, dem. 139, Fond St. Martin L-21 35 Luxembourg, de nat. portugaise
 - Hengen Sascha, étudiant, dem. 42, rue Principale L-9834 Holzthum, de nat. luxembourgeoise
 - Kennerknecht Nadine, étudiante, dem. 19, rue Abbé Lemire L-3507 Dudelange, de nat. luxembourgeoise
 - Lesch David, étudiant, dem. 4, route de Diekirch L-9834 Holzthum, de nat. luxembourgeoise
 - Meyers Tom, étudiant, dem. 14, um Bierg L-7641 Christnach, de nat. luxembourgeoise
 - Van Der Schilden Martijn, étudiant, dem. 90, rue de Steinsel L-7254 Bereldange, de nat. néerlandaise
 - Schmit Isabelle, étudiante, dem. 10, rue des Fleurs L-3468 Dudelange, de nat. luxembourgeoise
- créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Titre I^{er}. Constitution - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ETUDIANTS INGÉNIEURS INDUSTRIELS A.L.E.I.I. Son siège est fixé à l'Institut Supérieur de Technologie IST au 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg-Kirchberg.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de promouvoir et de défendre les intérêts moraux et matériels des étudiants inscrits à l'IST ainsi que de développer leur compréhension mutuelle.

Pour réaliser cet objectif, l'association pourra:

- a) Distribuer ou recueillir auprès des étudiants inscrits toute information concernant les problèmes qui leur sont communs.
 - b) Poursuivre la formation générale et technique des étudiants inscrits par l'organisation de conférences et de voyages d'études.
 - c) Appuyer les étudiants inscrits dans leurs études se destinant à la carrière d'ingénieur industriel.
 - d) Coopérer avec ou s'affilier à des associations similaires nationales et internationales ayant des buts analogues.
 - e) Elle doit, au début de chaque année académique, informer les nouveaux étudiants inscrits à l'IST sur les activités et objets de l'A.L.E.I.I.
- l'association s'interdit toute activité politique ou confessionnelle.

Titre II. Composition

Art. 3. L'association se compose de quatre membres effectifs au moins. L'association peut comprendre des membres effectifs, affiliés, d'honneur et donateurs.

Les membres affiliés sont choisis parmi les membres effectifs selon des critères internes par le conseil d'administration durant l'année exécutive afin d'assurer une succession garantie aux postes du prochain conseil d'administration.

Art. 4. Est admissible comme membre effectif chaque étudiant inscrit à l'IST. Les membres effectifs et affiliés ont le droit de vote aux assemblées générales.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale pourra, en statuant à la majorité des deux tiers des voix, conférer le titre de membre d'honneur à toute personne ayant rendu des services notables à l'association.

Art. 5. La cotisation due par les membres effectifs et affiliés est fixée annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Elle ne peut dépasser la valeur de 15 € (quinze) Euros. Les cotisations sont dues pour l'année académique entière, quelle que soit la date d'admission.

Art. 6. La qualité de membre effectif ou affilié se perd:

- par démission adressée par écrit au président du conseil d'administration de l'association,
- par le non-paiement de la cotisation annuelle,
- par l'exclusion prononcée par le conseil d'administration à la majorité de deux tiers des voix pour motifs graves tels que:

- a) refus de se conformer aux statuts et aux décisions du conseil d'administration.
- b) préjudice matériel ou moral à l'association.

La mesure d'exclusion ne pourra être appliquée sans que l'intéressé ait été appelé à fournir ses explications devant le conseil d'administration. L'exclusion doit être ratifiée par l'assemblée générale statuant à la majorité des membres présents. Le membre démissionnaire ou exclu devra restituer sa carte de membre sans pouvoir prétendre à un remboursement.

Titre III. L'assemblée générale

Art. 7. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle se tiendra chaque année au siège social à l'IST, Luxembourg-Kirchberg, au cours des mois de février ou de mars; de préférence une semaine après le congé intersemestriel.

Art. 8. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Cette convocation contenant l'ordre du jour, doit être faite par affichage au sein de l'IST et par courrier électronique (e-mail) ou courrier postal à tous les membres effectifs et affiliés au moins quinze jours avant la date fixée. L'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre de ses membres effectifs et affiliés présents.

Seuls les membres effectifs et affiliés ayant réglé leur cotisation ont le droit de vote.

Art. 9. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- a) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association,
- b) de prendre toutes les décisions dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Les résolutions de l'assemblée générale seront consignées dans un registre spécial déposé au siège de l'association. Tous les associés pourront en prendre connaissance sans déplacement du registre. Aux tiers qui justifient d'un intérêt légitime, les résolutions sont communiquées par extraits certifiés conformes par le/la président/e du conseil d'administration.

Art. 10. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée sur demande écrite, motivée et signée par la moitié au moins des membres effectifs et affiliés de l'association. Les convocations et l'ordre du jour se feront par affichage au sein de l'IST et par courrier électronique (e-mail) ou courrier postal huit jours d'avance.

Titre IV. Organe d'administration et fonctionnements

Art. 11. L'association est administrée et gérée par un conseil d'administration qui se compose au minimum de quatre et au maximum de douze membres.

Les membres du conseil d'administration seront choisis parmi les membres affiliés ayant posé leur candidature aux élections présidentielles ou à la participation au conseil d'administration au moins 24.00 heures avant l'assemblée générale. Ils seront élus pour un terme d'un an par l'assemblée générale statuant à la majorité simple.

Les administrateurs sortants sont rééligibles à l'exception des membres affiliés qui cessent ou abandonnent leurs études à l'IST.

Art. 12. L'assemblée générale, statuant à la majorité simple, élit directement, par un vote séparé et secret, le président du conseil d'administration parmi les administrateurs élus conformément à l'article précédent. Dans le cas d'une seule candidature aux présidentielles, le/la candidat/e sera élue par acclamation de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration procédera à la répartition des autres postes visés à l'article 14.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du/de la président/e ou lorsque deux administrateurs/trices au moins le demandent. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés par écrit. En cas de parité des voix, celle du/de la président/e sera prépondérante.

Art. 14. Le conseil d'administration se compose de:

- un(e) président/e
- un(e) vice-président/e
- un(e) secrétaire
- un(e) trésorier/ière
- dans la mesure possible de huit membres représentant les différents départements de l'IST.

Art. 15. Le/la président/e dirige les travaux du conseil d'administration et assure le fonctionnement de l'association. Il/elle assume la direction des assemblées générales.

Le/la vice-président/e assiste le/la président/e dans ses tâches et le/la supplée en cas de besoin.

Le/la secrétaire est chargé/e notamment de l'envoi par courrier électronique (e-mail) des diverses convocations. Il/elle rédige les procès-verbaux des séances du conseil d'administration ainsi que de l'assemblée générale et les communique aux membres du conseil d'administration respectivement à tous les membres effectifs et affiliés.

Le/la trésorier/ière tient les comptes de l'association. Il/elle doit rendre compte au conseil d'administration.

En outre seront élus pendant l'assemblée générale, deux réviseurs du trésor qui feront rapport lors de la prochaine assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, il sera pourvu au remplacement par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Art. 16. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec des particuliers ou des pouvoirs publics. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et faire tous les actes et opérations rentrant dans son objet, à l'exception des droits réservés expressément à l'assemblée générale. Il pourra désigner un ou plusieurs mandataires, fixer leur pouvoir et les révoquer. Le conseil d'administration pourra convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Art. 17. Les rapports sur les réunions du conseil d'administration sont inscrits dans un registre tenu au siège social et signés par le/la président/e ainsi que par le/la secrétaire.

Titre V. Modifications aux statuts, durée et dissolution de l'association

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans les avis de convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs et affiliés. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 19. La durée de l'association est illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre. Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la publication des présents statuts au Mémorial.

Art. 20. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que moyennant l'observation des conditions énoncées à l'article précédent.

En cas de dissolution de l'association, le ou les liquidateurs nommés par l'assemblée générale transmettent les fonds de l'association, après acquittement du passif, à une oeuvre de bienfaisance.

Cependant l'actif et le passif du budget de l'ASSOCIATION DES ETUDIANTS INGENIEURS TECHNICIENS LUXEMBOURG l'A.E.I.T.L. sont repris par la présente ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ETUDIANTS INGENIEURS INDUSTRIELS l'A.L.E.I.I.

L'A.L.E.I.I. est de fait le légitime successeur de l'A.E.I.T.L. avec tous les droits et obligations en résultant.

Titre VI. Loi applicable

Art. 21. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à Luxembourg, le 14 février 2000 par les membres fondateurs.

Par la présente nous nous déclarons conscients des présents statuts, et prêts à nous y conformer scrupuleusement au nom de notre association.

Signatures des membres fondateurs de l'A.L.E.I.I.:

T. Meyers	C. Fonseca	F. Duhr
C. Block	S. Hengen	I. Schmit
N. Kennerknecht	M. Bruijn	M. Van Der Schilden

Fait le 14 février 2000 au siège de l'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ETUDIANTS INGENIEURS INDUSTRIELS, l'A.L.E.I.I.

Membres AEITL 2000/2001

Lesch David (président) 4, route de Diekirch L-9834 Holzthum	M12
Duhr Fränz (Secrétaire) 33, rue de Lidice L-4466 Soleuvre	E2
Van der Schilden Jarno (caissier) 90, rue de Steinsel L-7254 Bereldange	GC2
Bruijn Marcel (membre) 8 Beschwee L-6586 Steinheim	GC32
Schweitzer Steve (membre, homepage) 14, am Widdebiërg BP.8 L-6901 Roodt/Syre	E12
Stemper André (membre) L-5956 Itzig, 22, rue de la Corniche	E1
Block Christian (Vice-Président, Vice-Caissier) 3, rue Comte Joseph de Ferraris L-1518 Luxembourg	DIA 12
Cornelius Steve (Vice-secrétaire) 28, am Letschert L-8711 Boevange/Attert	E1
Kerschen Gérard (membre) 13, rue de Dahlem L-8369 Hivange	M1
Poirier Sven (membre) 62, rue des Mines L-4631 Oberkorn	E1
Schmit Isabelle (membre) 10, rue des Fleurs L-3468 Dudelange	E2
Faber Arsène (membre) 29, rue Sauerwiss L-9278 Diekirch	DIA2

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29112/000/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

DYNAMIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.857.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour DYNAMIC FINANCE S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(28917/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

**DTZ WINSSINGER TIE LEUNG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. DTZ DEBENHAN WINSSINGER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 52.634.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(28916/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ELATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.586.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(28920/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ELATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.586.

Extrait du livre des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'an deux mille, le deux mai.

S'est réunie à son siège, 310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois ELATI HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous numéro B 48.586.

L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Approuve le bilan et les comptes annuels de la société pour l'exercice 1999.
- 2) Décharge pleinement les administrateurs et le commissaire de toute responsabilité concernant l'exercice 1999.
- 3) Ordonne le Conseil d'Administration de procéder à l'enregistrement et la publication du bilan et des comptes annuels de la société, conformément à la loi.

4) La présente Assemblée élit à l'unanimité les administrateurs suivants:

- Monsieur Epaminondas Dafermos, employé privé, demeurant à Athènes, Grèce
- Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique
- Fotoula Makri, avocate, demeurant à Athènes, Grèce

Leur mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2001.

5) Renouvelle le mandat du commissaire pour un an:

Georgios Georgiou Kostakopoulos, avocat demeurant à Athènes, Grèce.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Copie conforme
Le bureau
N. Korogiannakis
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28921/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EMM EUROMULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 70, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 50.278.

Il résulte d'une lettre adressée à la société EMM EUROMULTIMEDIA S.A., que Monsieur Marcel Hilbert, demeurant à L-Sandweiler, démissionne avec effet au 11 mai 2000 de sa fonction d'administrateur de la société EMM EUROMULTIMEDIA S.A., avec siège à L-2550 Luxembourg, 70, avenue du X Septembre, R. C. Luxembourg, section B 50.278.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE
EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537 fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28928/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ENERGIEPLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 5, route du Vin.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28922/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ESO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.168.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour ESO IMMOBILIERE S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(28923/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28924/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUMAR SOPARFI S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 66.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUMAR SOPARFI S.A.
Signature

(28925/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUMAR SOPARFI S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2000

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 11 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EUMAR SOPARFI S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28926/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EURING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.121.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
H. de Graaf
Administrateur

(28927/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EKK INVEST (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 36.605.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, dem zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar M^e Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr François Diderrich, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

In seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der EVANGELISCHEN KREDITGENOSSENSCHAFT EG, mit Gesellschaftssitz in Kassel, Deutschland,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Kassel (Deutschland) am 5. Mai 2000, welche von dem Bevollmächtigten und dem Notar ne varietur paraphiert wird und der gegenwärtigen Urkunde beigelegt bleibt.

Welcher Komparent in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter den instrumentierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft EKK INVEST (LUXEMBOURG) S.A. ist eine Aktiengesellschaft, aufgelegt als eine Verwaltungsgesellschaft gemäß dem Luxemburger Gesetz vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen und wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine Weinandy am 4. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 241 vom 10. Juni 1991. Die Satzung wurde einmal abgeändert gemäß Privaturkunde am 29. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 441, am 11. Juni 1999.

- Der Gesellschaftszweck der EKK INVEST (LUXEMBOURG) S.A. bestand in der Gründung und Verwaltung eines Investmentfonds, des KD Fonds. Die Verwaltungsaufgaben werden seit dem 1. Oktober 1999 von einer anderen Verwaltungsgesellschaft ausgeübt, so daß die Gesellschaft keine eigenen Aktivitäten mehr ausübt.

- Die Gesellschaftsaktien sind alle in der Hand eines einzigen Aktionärs, der Vollmachtgeberin, vereinigt, welche beschlossen hat die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

- Durch diese Beurkundung erklärt die Vollmachtgeberin die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen, die Gesellschaft in Liquidation zu setzen und sich zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

- Die alleinige Aktionärin, handelnd als Liquidator, erklärt alle ausstehenden Verbindlichkeiten beglichen zu haben und die restlichen Vermögenswerte an die alleinige Aktionärin, das heisst zu ihren Gunsten, überwiesen zu haben.

Die alleinige Aktionärin ist demnach Eigentümer aller Vermögenswerte der Gesellschaft. Dieselbe erklärt des weiteren persönlich haftbar zu sein für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft, auch für solche, die zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht bekannt sind. Sie wird auch die Gebühren und die Kosten, die mit dieser Beurkundung verbunden sind, zahlen.

Die vorstehenden Erklärungen wurden durch den Liquidationsprüfer PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l. mit Sitz in Luxemburg überprüft gemäß Bericht, welcher gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

- Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen und die Gesellschaft ist aufgelöst und liquidiert.

- Die Verwaltungsratsmitglieder, der Abschlussprüfer und der Liquidationsprüfer erhalten Entlastung für die Ausübung ihres Mandats.

- Das Aktienregister der Gesellschaft wurde im Beisein des amtierenden Notars annulliert.

- Die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft werden für einen Zeitraum von fünf Jahren bei der UNICO FINANCIAL SERVICES S.A., 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, verwahrt. Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: F. Diderrich, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 124S, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

J. Delvaux.

(28919/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 66.204.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

BANQUE PRIVEE
EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean C. Bouillon

Mandataire Commercial Fondé de pouvoir

(28930/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.204.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 avril 2000:

- L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs sortants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.
- L'Assemblée Générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin avec l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président d'Honneur:

Monsieur Georges Coulon Karlweis, Chairman, EDMOND DE ROTHSCHILD INTERNATIONAL FUNDS LTD.

Président:

Monsieur John Alexander, Chairman, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LIMITED.

Administrateurs:

Monsieur Christiaan W. Van Boetzelaer, Managing Director, MEESPIERSON N.V.,

Monsieur Claude Messulam, Directeur Général, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.,

Monsieur Rick Sopher, Managing Director, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LIMITED,

Monsieur Peter Lucien Vanderkerckhove, Director, MEESPIERSON N.V.,

Monsieur Guy Wais, General Manager, ROTHSCHILD BANK AG,

Monsieur Lucas H. Wurfbain, Managing Director, WURFBAIN MANAGEMENT LIMITED.

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Espace Ariane 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

BANQUE PRIVEE
EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean C. Bouillon

Mandataire Commercial Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28929/010/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(28932/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(28933/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(28934/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(28935/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.741.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2000

- L'assemblée a décidé d'accepter la démission de la société BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LIMITED, avec siège social à Dublin (Irlande), de sa fonction de commissaire aux comptes et lui a accordé décharge entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

A été nommée nouveau commissaire aux comptes la société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (B.V.I.).

- Conformément aux articles 5 et 7 des statuts et aux articles 51 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé, à l'unanimité, de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction pour une nouvelle période de six ans.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28931/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 66.050.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28936/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FIGEVI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.682.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés:	FRF (2.614.843,66)
Résultat de l'exercice:	FRF 2.934.864,14
Affectation à la réserve légale:	FRF (16.001,02)
Report à nouveau:	FRF 304.019,45

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2000.

Signature.

(28937/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FOREFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.735.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28941/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FINANCIAL EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 60.670.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand, on the fourth of May.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DARIER HENTSCH PRIVATE BANK & TRUST LIMITED, a corporation organised under the laws of Bahamas, with head office in Nassau,

hereafter named «sole shareholder»,

represented by Mr Raymond Melchers, Managing Director - Senior Advisor of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, in Nassau on the 1st of May 2000, which will remain annexed hereto.

Which appearing person requested the notary to state as follows:

- That the société anonyme FINANCIAL EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, with its registered office in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 60.670, hereafter named «the company», has been constituted according to a deed received by Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on September 12, 1997, published in the Mémorial C, number 558, on October 10, 1997.

- that the share capital of the company is established at two hundred and ten thousand (210,000.- CHF) Swiss francs, represented by four hundred and twenty (420) shares of a par value of five hundred (500.- CHF) Swiss francs each;

- that the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;

- that the company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- that the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation with the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- that the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- that full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties.

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet;

that the shareholder's register has been cancelled before the undersigned notary.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed, are assessed at twenty-five thousand (25,000.- LUF) Luxembourg francs.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le quatre mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DARIER HENTSCH PRIVATE BANK & TRUST LIMITED, une société de droit des Bahamas, avec siège social à Nassau,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

représentée par Monsieur Raymond Melchers, Managing Director - Senior Advisor de CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Nassau, le premier mai 2000, laquelle restera ci-annexée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée FINANCIAL EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, avec siège social au 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.670, ci-après nommée «la société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 558 du 10 octobre 1997;

- que le capital social de la Société est fixé à deux cent dix mille (210.000,-) francs suisses, représenté par quatre cent vingt (420) actions de cinq cents (500,-) francs suisses chacune;

- que l'actionnaire unique s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représentée comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé;
- que l'actif restant est dévolu à l'actionnaire unique;
- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Le registre des actions nominatives de la société a été annulé en présence du notaire instrumentant.
 Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Melchers, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

R. Neuman.

(28938/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.444.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 mai 2000.

*Pour FINANCIERE
INTERNATIONALE S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature*

(28939/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FIRSTMARK COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 65.734.

Extrait de la résolution des associés du 19 mai 2000

Les démissions de:

- Mme Lynn Forester, administrateur de société, demeurant au 116, East 65th Street, New York 10021, USA;
 - M. Michael Price, administrateur de société, demeurant au 7, Heaton Court, Closter, NJ 07624, USA;
- de leurs fonctions de gérants de la société, ont été acceptées.

Par conséquent, sont actuellement gérants de la société:

- M. Peter Sodemans, manager, demeurant au 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg
- M. Michael Taylor, avocat, demeurant au 109, Hallowell Road, Northwood, Middlesex, HA6 1DY, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

*Pour la société
S. Le Goueff*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537 fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28940/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.414.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société
J. Hansoulle

Administrateur-Directeur Général

(28942/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.414.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 avril 2000

L'assemblée générale, à l'unanimité, reconduit les mandats des administrateurs pour la durée de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2004.

Sont donc reconduits les mandats des sieurs:

M. Georges Valckenaere, Président, demeurant au 1, P. Cuypersstraat, B-1040 Etterbeek
M. Jozef De Mey, Administrateur, demeurant au 6, J. Duquesnoyalaan, B-9051 Sint Denijs-Westrem
M. Christian Basecq, Administrateur, demeurant au 46, rue G. Delvaux, B-1450 Chastre
M. Kurt De Schepper, Administrateur, demeurant au 20, de Pilgrim, B-2650 Edegem
M. Jacques Hansoulle, Administrateur, demeurant au 69, Chemin de Weyler, B-6700 Arlon
qui acceptent.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme en qualité de réviseurs d'entreprises, pour l'année 2000:
PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg.
Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme
J. Hansoulle

Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28943/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FRUCTILIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

J. Marchès
Administrateur-délégué

(28946/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

G-SHORT TERM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.468.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2000

En date du 13 mars 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice au 30 juin 1999.
- de ratifier la nomination des administrateurs suivants: M. Hein Poelmans, M. Roberto Wessels, M. Dirk De Batselier, M. Paul Mestag, M. Pierre Detournay et M. Yves Stein.
- d'élire, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000: Roberto Wessels, M. Dirk De Batselier, M. Paul Mestag, M. Pierre Detournay et M. Yves Stein en remplacement de Messieurs Jean Schouwers, Pierre Yves Goemans, Yves Vanderplancke, Joris De Beul, Xavier Timmermans, Robert Scharfe et Hein Poelmans, démissionnaires.
- de reconduire le mandat d'Administrateur de M. William De Vijlder et Denis Gallet pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.
- de reconduire le mandat de COMPAGNIE DE REVISION en tant que Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28947/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.415.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société
J. Hansoulle
Administrateur-Directeur Général

(28944/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire passé des actionnaires du 7 avril 2000

L'assemblée générale, à l'unanimité, reconduit les mandats des administrateurs pour la durée de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2004.

Sont donc reconduits les mandats des sieurs:

M. Georges Valckenaere, Président, demeurant au 1, P. Cuyperstraat, B-1040 Etterbeek
M. Jozef De Mey, Administrateur, demeurant au 6, J. Duquesnoyalaan, B-9051 Sint Denijs-Westrem
M. Christian Basecq, Administrateur, demeurant au 46, rue G. Delvaux, B-1450 Chastre
M. Kurt De Schepper, Administrateur, demeurant au 20, de Pilgrim, B-2650 Edegem
M. Jacques Hansoulle, Administrateur, demeurant au 69, Chemin de Weyler, B-6700 Arlon
qui acceptent.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme en qualité de réviseurs d'entreprises, pour l'année 2000:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme
J. Hansoulle
Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28945/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

G.B.M. TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2000.

J. Seckler
Notaire

(28948/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GEDRENKSSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 65.841.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2000, vol. 316, fol. 49, case 7/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 11 mai 2000.

C. Bernard.

(28949/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.668.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28950/275/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.668.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2000

Messieurs Pietro de Luca, Giuseppe Napolitano et Alex Schmitt sont confirmés dans leurs mandats d'administrateur de la société pour une année.

KPMG AUDIT est renommée Commissaire aux comptes de la société pour une année.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 4 avril 2000.

Pour extrait sincère et conforme
GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28951/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GLOBAL TELESYSTEMS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.417.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2000

Résolutions

L'assemblée décide:

- la révocation de Monsieur Jos Peeters de son poste de gérant administratif de la société.
- la nomination de Monsieur Patrick Marky, managing director, demeurant professionnellement à Bruxelles (Belgique) comme nouveau gérant administratif de la société.
- la confirmation de Monsieur Jens Peter Andersen comme gérant technique de la société.
- la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique jusqu'à concurrence de cinq cent mille francs luxembourgeois, pour les engagements qui excèdent cette valeur, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Pour extrait conforme

Signature

Les associés

Ausserordentliche Generalversammlung vom 28. April 2000

Beschlüsse

Die Generalversammlung beschliesst:

- Die Abberufung von Herrn Jos Peeters als administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft.
- Die Ernennung von Herrn Patrick Marky, managing director, beruflich wohnhaft in Brüssel (Belgien) zum neuen administrativen Geschäftsführer.
- Die Bestätigung von Herrn Jens Peter Andersen als technischer Geschäftsführer.
- Die Gesellschaft wird bis zum Betrag von fünfhunderttausend Luxemburger Franken durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers verpflichtet; Verpflichtungen, welche diesen Betrag überschreiten, benötigen die gemeinsame Unterschrift der zwei Geschäftsführer.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Die Gesellschafter

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2000, vol. 167, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(28954/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

G.M.T. TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 4, rue des Celtes.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(28956/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GESTION LION-INTEROBLIG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.715.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 131 du 13 mai 1985; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 16 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 312 du 7 novembre 1986 et en date du 5 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 351 du 29 novembre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTION LION-INTEROBLIG
Société Anonyme
Signature

(28952/019/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GESTION LION-INTEROBLIG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.715.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2000

.../...

5. Le mandat de Monsieur Robert Roderich en tant que Commissaire aux Comptes de la Société de Gestion et en tant que Réviseur d'Entreprises du Fonds Commun de Placement est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2001.

6. Le mandat des Administrateurs suivants est renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2001:

Monsieur A. Papiasse
Monsieur P. Laine
Monsieur P. Grundrich
Monsieur B. Chantrelle.
.../...

Pour extrait conforme
CREDIT LYONNAIS INTERNATIONAL
FUND SERVICES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(28953/019/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 42.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

GOLDEN LADY
INTERNATIONAL S.A.
Signature

(28957/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.548.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2000

Le nouveau siège social de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme
GOLDEN LADY
INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(28958/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

GM AVIATION SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 33.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 avril 2000 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de révoquer la société GRANT THORNTON REVISIONS ET CONSEILS S.A., de son poste de Réviseur d'Entreprises et de nommer comme nouveau Réviseur d'Entreprises la société BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., 17, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en août 2000.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537 fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28955/714/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

HERITIERS LANNERS SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: Emerange.

Société civile créée par acte de M^e Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, le 30 novembre 1998.

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts en date du 9 avril 2000 que celles-ci sont désormais réparties comme suit:

Madame Suzette Lanners, demeurant à Howald	1.500 parts
Monsieur Ernest Walch, demeurant à Emerange	25 parts
Madame Marie-Ange Walch, demeurant à Emerange	1.375 parts
Madame Françoise Walch, demeurant à Emerange	<u>100 parts</u>
Total:	3.000 parts

Luxembourg, le 9 avril 2000.

M.-A. Walch
Gérante

Enregistré à Remich, le 29 mai 2000, vol. 176, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28961/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

HALLMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.409.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HALLMARK HOLDING S.A., R. C. Numéro B 75.409 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère, le notaire instrumentaire, en date du 12 avril 2000, acte non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange.

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille deux cent euros (EUR 3.200,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la durée de la société.
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 5, des statuts.
3. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de limiter la durée de la société et de fixer son terme au 31 décembre 2002.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 5, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 5.** La durée de la société est limitée. Son terme est fixé au 31 décembre 2002. La société peut être successivement prorogée dans les conditions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 124S, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

(28959/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

HALLMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.409.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 556 du 19 mai 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(28960/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

HERMES INVEST & VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.105.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28962/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INTERNATIONAL IMPORT-EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 53.472.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28966/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INTERNATIONAL IMPORT-EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 53.472.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28967/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

I.T. MASTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 57.435.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 30 mai 2000.

Signature.

(28974/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

IMMOLUX & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niederkorn, 203, avenue de la Liberté.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2000**Ordre du jour:***- Démission du gérant technique**

Les associés Monsieur Porcher Fränk, demeurant à Bettembourg, 47, rue J.F. Kennedy, et Monsieur Hempel Serge, demeurant à Schifflange, 40, rue du Stade, décident d'accepter la démission du gérant technique Monsieur Becker Daniel, demeurant à Esch-sur-Alzette, 56, avenue de la Gare.

D'un commun accord, ils acceptent la démission au 1^{er} février 2000 de Monsieur Becker Daniel comme gérant et lui donnent décharge.

La société IMMOLUX & PARTNERS, S.à r.l., est administrée et gérée par Monsieur Porcher Fränk et Monsieur Hempel Serge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 16.00 heures.

Fait à Niedercorn, le 4 février 2000.

F. Porcher S. Hempel D. Becker

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2000, vol. 316 fol. 4, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28963/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

IMMOLUX & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niederkorn, 203, avenue de la Liberté.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2000**Ordre du jour:***- Libérations des parts**

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Hempel Serge remet ses parts à Monsieur Porcher Fränk.

1. Monsieur Porcher Fränk, associé unique, demeurant à Bettembourg, 47, rue J.F. Kennedy, 124 parts sociales de 100,- EUR chacune.

La société est administrée et gérée par Monsieur Porcher Fränk.

Est nommé gérant unique Monsieur Porcher Fränk.

Le gérant pourra valablement engager la société en toutes circonstance sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.00 heures.

Fait à Niedercorn, le 18 mai 2000.

F. Porcher S. Hempel

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000, vol. 316 fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28964/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INVEST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 46.865.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INVEST SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de Luxembourg en date du 17 février 1994, publié au Mémorial C, N° 230 du 11 juin 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C, N° 360 du 27 juillet 1996.

L'assemblée se compose des deux seuls associés, à savoir:

- Monsieur Gerhard Meier, économiste, demeurant à FL-9404 Vaduz, Liechtenstein, 23 Mühleholz, représenté aux fins des présentes par Maître Catherine Dessoy, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

- La société INVEST SERVICES ESTABLISHMENT, société de droit de la Principauté de Liechtenstein, représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Dessoy, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de supprimer de l'objet social toutes les activités autres que celle de courtage en assurances.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société peut exercer l'activité de courtage en assurances, ainsi que toutes opérations commerciales et financières, se rattachant directement à cette activité dans le sens le plus large, y comprise la prise de participations dans des entreprises à caractère similaire ou identique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: C. Dessoay, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 18, case 7. – Reçu 500francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

J. Elvinger.

(28972/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INVEST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 46.865.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 30 mai 2000.

(28973/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 52.487.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 633 du 12 décembre 1995. Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil n° 168 du 20 mars 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2000 que décharge pleine et entière a été accordée jusqu'à ce jour au conseil d'administration démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Bereldange, administrateur;
- Monsieur Luc Pletschette, demeurant à L-Bergem, administrateur;
- Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Consdorf, administrateur.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 15 mai 2000.

Pour la société INIZIATIVA
PIEMONTE LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536 fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28965/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDERS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 10 avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 35.904.

AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 10. Januar 2000 betreffend den Rücktritt von Herrn Philip Mark Croshaw von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates, wurde beschlossen, Herrn Paul Joseph Williams, Corporate Consultant, wohnhaft in Sark (Kanalinseln) in den Verwaltungsrat zu wählen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

- Frau Danielle Roth, wohnhaft in Audun-le-Tiche (F), Vorsitzende des Verwaltungsrates (Administrateur-délégué);
- Herr Paul Joseph Williams, Corporate Consultant, wohnhaft in Sark (Kanalinseln), Verwaltungsrat;
- Herr Percy James Williams, Corporate Consultant, wohnhaft in Sark (Kanalinseln), Verwaltungsrat.

Luxemburg, den 10. Januar 2000.

Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28968/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 50.558.

L'assemblée générale de la société anonyme INVERSIONES VISO S.A., réunie au siège social le 18 mai 2000, a prorogé les mandats d'administrateurs de Monsieur José Bonafonte et de Madame Carolina Iglesias de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996 à la présente assemblée générale et a accepté leurs démissions.

Leurs actes de gestion posés de cette date jusqu'à ce jour sont ratifiés. Toutefois, l'assemblée décide de ne pas leur donner décharge avant d'avoir approuvé les comptes des années 1996, 1997, 1998 et 1999.

Cette même assemblée a nommé Messieurs Hans de Graaf et Carl Speecke aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2006.

L'assemblée générale a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. et de ne pas lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour avant d'avoir approuvé les comptes 1999.

Cette même assemblée décide dès lors de nommer ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec effet immédiat, aux fonctions de Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2006.

Le mandat de Madame Juliette Lorang, administrateur, a été renouvelé pour un terme de six ans et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2006. Ses actes de gestion posés entre l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 1999 jusqu'à ce jour sont ratifiés.

A l'issue de cette assemblée générale annuelle du 18 mai 2000 de la société INVERSIONES VISO S.A., le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf
- Monsieur Carl Speecke
- Madame Juliette Lorang
- le Commissaire aux Comptes est ELPERS & GO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l.

Tous les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2006.

C. Speecke
Administrateur

H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 3. – Reçu 500francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28971/003/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 25.352.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 5 mai 2000, à 10.00 heures.*

Résolutions

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide:

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains;
- Monsieur François Thiry, industriel, demeurant à Bertrange;
- Monsieur Alain Godar, directeur financier, demeurant à Dudelange;

Commissaire aux comptes:

LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Pour extrait conforme
C. KARP - KNEIP CONSTRUCTIONS S.A.
administrateur
signature

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 5 mai 2000 à 10.00 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social à Luxembourg, d'un commun accord, en renonçant à une convocation préalable.

Monsieur Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains, élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Monsieur François Thiry, industriel, demeurant à Bertrange et Monsieur Alain Godar, directeur financier, demeurant à Dudelange, est élu comme scrutateur.

Monsieur le président constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste sera signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de la présente assemblée. La liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées aux présentes.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Nominations statutaires
2. Divers

Résolutions

1. L'assemblée générale extraordinaire confirme les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises actuellement en fonction.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains;
- Monsieur François Thiry, industriel, demeurant à Bertrange;
- Monsieur Alain Godar, directeur financier, demeurant à Dudelange;

Commissaire aux comptes:

LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

2. Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

F. Thiry	C. Thiry	A. Godar
<i>Secrétaire</i>	<i>Président</i>	<i>Scrutateur</i>

Liste de présence à l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Luxembourg le 5 mai 2000 à 9.30 heures

Actionnaires	Actions	Signature
M. Christian Thiry	25	
M. François Thiry	<u>25</u>	
Total:	50	

Les membres du bureau

F. Thiry	C. Thiry	A. Godar
<i>Secrétaire</i>	<i>Président</i>	<i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28977/000/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 25.351.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 5 mai 2000, à 9.30 heures.*

Résolutions

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide:

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains;
- Monsieur François Thiry, industriel, demeurant à Bertrange;
- Monsieur Alain Godar, directeur financier, demeurant à Dudelange;

Réviseur d'entreprises:

LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Pour extrait conforme
C. KARP - KNEIP CONSTRUCTIONS S.A.
administrateur
signature

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 5 mai 2000 à 9.30 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social à Luxembourg, d'un commun accord, en renonçant à une convocation préalable.

Monsieur Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains, élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Monsieur François Thiry, industriel, demeurant à Bertrange et Monsieur Alain Godar, directeur financier, demeurant à Dudelange, est élu comme scrutateur.

Monsieur le président constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste sera signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de la présente assemblée. La liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varieront resteront annexées aux présentes.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Nominations statutaires
2. Divers

Résolutions

1. L'assemblée générale extraordinaire confirme les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises actuellement en fonction.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains;
- Monsieur François Thiry, industriel, demeurant à Bertrange;
- Monsieur Alain Godar, directeur financier, demeurant à Dudelange;

Réviseur d'entreprises:

LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

2. Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

F. Thiry	C. Thiry	A. Godar
<i>Secrétaire</i>	<i>Président</i>	<i>Scrutateur</i>

Liste de présence à l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Luxembourg le 5 mai 2000 à 9.30 heures

Actionnaires	Actions	Signature
M. Christian Thiry	100	
M. François Thiry	<u>100</u>	
Total:	200	

Les membres du bureau

F. Thiry	C. Thiry	A. Godar
<i>Secrétaire</i>	<i>Président</i>	<i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28976/000/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INTERNATIONAL WELFARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 9.299.

STATUTS

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28970/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INTERNATIONAL WELFARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 9.299.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2000

L'an deux mille, le mercredi 12 avril à 14.00 heures, au siège social de la société, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL WELFARE DEVELOPMENT S.A.

Monsieur Mario Merlo, demeurant à I-Como, prend la présidence de l'Assemblée et constate que les actionnaires présents dont les nom, prénoms et domicile sont indiqués à la liste de présence signée par eux qui demeurera annexée à la présente, représentent la totalité du capital social, et il désigne comme secrétaire, Monsieur Frédéric Fimeyer,

demeurant à L-Luxembourg.

L'Assemblée choisit pour remplir la fonction de scrutateur, Monsieur Enrico Catelli, demeurant à I-Milan.

Monsieur le Président expose:

I.- que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- 2) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 3) Nomination du commissaire aux comptes;
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 1999.

II.- que l'intégralité du capital étant présente, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les Actionnaires présents ayant par ailleurs déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, et notamment après avoir pris connaissance du bilan, du compte de profits et pertes et du rapport du Commissaire aux Comptes;

III.- que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est représentée sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'ordre du jour est abordé par l'Assemblée et après délibération, Monsieur le président met aux voix les décisions suivantes, qui sont toutes votées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999 se soldant par une perte nette de LUF 219.394.165.

Deuxième résolution

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de proroger le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de répartir comme suit la perte nette de l'exercice 1999:

Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 1999	19.635.344
Affectation de la perte 1999 au report à nouveau	(219.394.165)
Pertes reportées au 31 décembre 1999	(199.758.821)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire n'ayant demandé la parole, le Président lève la séance à 14.30 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, aux heures et jour que ci-dessus et signé par les membres du bureau.

M. Merlo E. Catelli F. Fimeyer
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

(28969/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANK LEUMI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.124.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Signature.

(29140/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

KUNKEL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 75.591.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 mai 2000, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Angel Barrachina, Administrateur-délégué, Madrid
- Monsieur Jesus de Ramon-Laca, Administrateur-délégué, Madrid
- Monsieur Fabrice Léonard, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extraits conformes et sincères
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537 fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28979/723/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

JOHNSON FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.087.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28975/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

KEBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 18.385.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28978/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LAND ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 58.872.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

(28980/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LANNFLOSS SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: Emerange.

Société civile créée par acte de M^e Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, le 1^{er} mars 1999.

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts en date du 9 avril 2000 que celles-ci sont désormais réparties comme suit:

Madame Josette Faust, demeurant à Diekirch	2.490 parts en usufruit
Madame Marie-Ange Walch, demeurant à Emerange	50 parts en pleine propriété
.....	et 2.350 parts en nue-propriété
Madame Françoise Walch, demeurant à Emerange	50 parts en pleine propriété
.....	et 140 parts en nue-propriété
Monsieur Ernest Walch, demeurant à Emerange	10 parts en pleine propriété
Luxembourg, le 9 avril 2000.	M.-A. Walch

Gérante

Enregistré à Remich, le 29 mai 2000, vol. 176, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(28981/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LANNING SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: Emerange.

Société civile créée par acte de M^e Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, le 1^{er} mars 1999.

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts en date du 9 avril 2000 que celles-ci sont désormais réparties comme suit:

Madame Josette Faust, demeurant à Diekirch	2.690 parts en usufruit
Madame Marie-Ange Walch, demeurant à Emerange	50 parts en pleine propriété
.....	et 2.550 parts en nue-propriété
Madame Françoise Walch, demeurant à Emerange	50 parts en pleine propriété
.....	et 140 parts en nue-propriété
Monsieur Ernest Walch, demeurant à Emerange	10 parts en pleine propriété
Luxembourg, le 9 avril 2000.	M.-A. Walch

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28982/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LANNMAR SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: Emerange.

Société civile créée par acte de M^e Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, le 1^{er} mars 1999.

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts en date du 9 avril 2000 que celles-ci sont désormais réparties comme suit:

Madame Josette Faust, demeurant à Diekirch	4.190 parts en usufruit
Madame Marie-Ange Walch, demeurant à Emerange	50 parts en pleine propriété
.	et 4.050 parts en nue-propiété
Madame Françoise Walch, demeurant à Emerange	50 parts en pleine propriété
.	et 140 parts en nue-propiété
Monsieur Ernest Walch, demeurant à Emerange	10 parts en pleine propriété
Luxembourg, le 9 avril 2000.	M.-A. Walch
	Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28983/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LAS VEGAS CASINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.055.

Extrait de la résolution de l'assemblée datée du 3 mai 2000

- M. Dennis Bosje, ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé gérant pour une période illimitée à partir du 3 mai 2000.
 - La démission de M. Carl Speecke est acceptée à partir du 3 mai 2000; pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
 - Le siège social est déplacé au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Après cette résolution, les gérants sont:
- M. Samuel R. Falconello JR, ayant son adresse professionnelle au 2308 Broadway, Santa Monica, Californie 90404, Etats-Unis;
 - M. Andrew Vajna, ayant son adresse professionnelle au 2308 Broadway, Santa Monica, Californie 90404, Etats-Unis;
 - M. Dennis Bosje, ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28984/003/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LE BEAUVOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2000

L'an deux mille, le vingt-neuf mai.

La société à responsabilité limitée ANCORA DE ORO, S.à r.l., représentée par son gérant Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf, associée unique suivant cession de parts du 28 avril 2000 de la société à responsabilité limitée LE BEAUVOIR, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck, a pris la décision suivante:

Est révoqué avec effet immédiat le gérant Monsieur Raphaël Speciale, demeurant à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

Est nommé en son remplacement Monsieur Jean-Michel Joseph Prinz, serveur, demeurant à Metz (Moselle/France), 4, ruelle du Château.

Le gérant aura tous les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour la S.à r.l. ANCORA DE ORO

J. Speller

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28985/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. FLANDERS FILM S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 42.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(28986/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. FLANDERS FILM S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 42.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(28987/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. FLANDERS FILM S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 42.836.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2000

- En exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale a décidé de continuer les affaires de la société.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28988/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

**DHB INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEGAL NEWS LUXEMBOURG), S.à r.l.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.923.

L'an deux mille, le dix-sept mai.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société RUDDINGTON LIMITED, établie et ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey Channel Islands, représentée par Monsieur Duncan H. Barclay, demeurant à MC-Monaco, 7, rue de Grande-Bretagne; ici représentée par Maître Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Monaco, en date du 14 mai 2000.

2) Monsieur Dominic Jensen, juriste, demeurant au 88, rue de l'Université, F-75007 Paris;

ici représenté par Maître Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Paris, en date du 15 mai 2000.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LEGAL NEWS LUXEMBOURG, S.à r.l., (ci-après la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 941 du 9 décembre 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.923.

- Le capital social de cette société est de treize mille cinq cents (EUR 13.500,-) euros, représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de trente (EUR 30,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) la modification de la dénomination de la Société pour lui donner la dénomination DHB INVESTISSEMENT, S.à r.l.,
et

2) la modification correspondante de l'article 4 des statuts de la Société.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en DHB INVESTISSEMENT, S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et prendra dès lors la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de DHB INVESTISSEMENT, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-L. Fisch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 124S, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(28989/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

**DHB INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEGAL NEWS LUXEMBOURG), S.à r.l.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.923.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 542 du 17 mai 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(28990/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LEGEND DEVELOPMENT CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.603.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg, le 24 mars 2000 à 14.00 heures*

L'assemblée générale décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration élu précédemment.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs Mme Maria Consolmagno, Mme Vimcenza Diurso et la BEARN HOLDINGS S.A.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Mme Maria Consolmagno.

L'assemblée nomme au mandat du commissaire aux comptes la société HARVARD BUSINESS SERVICES INC.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille cinq.

Conseil d'Administration

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration qui a eu lieu à Luxembourg, le 12 avril 2000

Le Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Mme Maria Consolmagno.

Les mandats sont répartis comme suit:

Conseil d'administration

Mme Maria Consolmagno, demeurant à Salerno, Italie, Administrateur-délégué.

Mme Vimcenza Diurso, demeurant à Salerno, Italie, Administrateur.

BEARN HOLDINGS S.A, Société Anonyme, établie à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Administrateur.

Commissaire aux comptes

HARVARD BUSINESS SERVICES INC, Société Anonyme, établie à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 536, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28991/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LEOPOLD COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.603.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(28992/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LEOPOLD COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.603.

Extrait du livre des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire passé à Luxembourg, le 9 mai 2000

L'an deux mille, le neuf mai.

S'est réunie à son siège 310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois LEOPOLD COMMERCIAL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous numéro B 52.603.

L'Assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Approuve le bilan et les comptes annuels de la société pour l'exercice 1999.
- 2) Décharge pleinement les administrateurs et le commissaire de toute responsabilité concernant l'exercice 1999.
- 3) Ordonne le Conseil d'Administration de procéder à l'enregistrement et la publication du bilan et des comptes annuels de la société, conformément à la loi.

4) La présente Assemblée élit, à l'unanimité, les administrateurs suivants:

- Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique
- Fotoula Makri, avocate, demeurant à Athènes, Grèce
- Loutridou Pagona, employée privée, demeurant à Athènes, Grèce.

Leur mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

5) Renouvelle le mandat du commissaire pour un an:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos, avocat, demeurant à Athènes, Grèce.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

Copie conforme
Signé par le bureau
N. Korogiannakis
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28993/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LESCAUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 46.517.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MEESPIERSON TRUST
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature
Gérant

(28994/003/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LE TIRE-BOUCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4762 Pétange, 157, rue de Niedercorn.
R. C. Luxembourg B 38.073.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signatures.

(28995/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LIGIA SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 66.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2000.

LIGIA SOPARFI S.A.
Signature

(28996/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LINEA CASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Cession de parts

La soussignée, UNIVERSAL INVESTMENT HOLDING, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, R. C. n° B 48.176 ici représentée par ses deux administrateurs, Monsieur Medjoub Chani, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Maria Rodrigues, demeurant en France, laquelle société est associée unique de la société LINEA CASA, S.à r.l., constituée suivant acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 20 décembre 1996, et enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 57.634.

Laquelle soussignée, a par les présentes déclaré céder et transporter sous la garantie ordinaire de fait et de droit, à REGULAR TRADING INC., ayant son siège à Tortola, ici représentée par Madame Anabela Bento Marques, demeurant à Crauthem, en vertu d'une procuration générale délivrée le 17 avril 2000, ce acceptant, cinq cents parts sociales de la prédite société LINEA CASA, S.à r.l., d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, pour une somme de cent cinquante mille (150.000,- LUF), somme que la société UNIVERSAL INVESTMENT HOLDING, prédite, déclare et reconnaît avoir reçue présentement de REGULAR TRADING INC., ce dont elle consent quittance, titre et décharge.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Il n'a été délivré au cessionnaire aucun titre, ni certificat de parts sociales cédées.

Fait en autant d'exemplaires qu'il y a de parties, chacune attestant avoir reçu un original.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Signature Signature
Le cédant Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28997/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg 31.767.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(29012/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg 31.767.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(29011/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg 31.767.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue en date du 17 avril 1997, que:

- la démission de Monsieur Jacques Decelle est acceptée;
- Mademoiselle Carole Bayet est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Decelle.

A l'issue de l'assemblée le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Ghislain Bayet, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles;
- Mademoiselle Carole Bayet, employée, demeurant à Bruxelles;
- Madame Françoise Michaux, employée, demeurant à Rhode St-Genèse.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 avril 2000.

G. Bayet F. Michaux
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29006/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg 31.767.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(29010/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg 31.767.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(29009/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg 31.767.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(29008/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg 31.767.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société, tenu en date du 3 mars 2000, que le siège social de la société a été transféré au 12, rue de la Chapelle à L-8017 Strassen.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 avril 2000.

G. Bayet F. Michaux
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29007/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg 31.767.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société, tenue en date du 7 avril 2000, que conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution de poursuivre les activités de la société malgré la perte.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 avril 2000.

G. Bayet F. Michaux
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29007/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LIQUID COOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 avril 2000.

J. Seckler.

(29000/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LONG LIVED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 58.943.

L'an deux mille, le 19 mai, à Luxembourg, 11.00 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LONG LIVED HOLDING S.A., établie et ayant son siège social au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.943.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur José Jumeaux.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Patricia Catucci.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Séverine Flammang.

Résolutions
 1^{ère} résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Lex Thielen en qualité d'Administrateur.

2^{ème} résolution

L'assemblée accepte la démission de Mme Ulrike Wilken de son mandat de commissaire aux comptes.

3^{ème} résolution

L'assemblée nomme la société SOVEMAR LTD en qualité d'Administrateur.

4^{ème} résolution

L'assemblée nomme la société EUROACCOUNT FINANCE S.A. en qualité de commissaire aux comptes.

5^{ème} résolution

L'assemblée accorde le pouvoir de signature unique pour Monsieur José Jumeaux.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 14.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

Signature
 Le Président

Signature
 Le Secrétaire

Signature
 Le Scrutateur

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

FIDUFRANCE INTERNATIONAL	500 actions
Monsieur José Jumeaux	<u>500 actions</u>
Total:	1000 actions

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

A. Acceptation de la démission de Monsieur Lex Thielen en qualité d'Administrateur.

B. Démission de Madame Ulrike Wilken de son mandat de commissaire aux comptes.

C. Nomination de la société SOVEMAR LTD en tant qu'Administrateur.

D. Nomination de la société EUROACCOUNT FINANCE S.A. en tant que Commissaire aux comptes.

E. Décision du pouvoir de signature unique pour Monsieur José Jumeaux.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
 qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 mai 2000 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Lex Thielen en qualité d'Administrateur.

L'assemblée accepte la démission de Mme Ulrike Wilken de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société SOVEMAR LTD en qualité d'Administrateur.

L'assemblée nomme la société EUROACCOUNT FINANCE S.A. en qualité de commissaire aux comptes.

L'assemblée accorde le pouvoir de signature unique pour Monsieur José Jumeaux.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

Pour la société
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29001/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.470.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 1999

En date du 20 septembre 1999, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de reconduire les mandats d'administrateur de MM. Hugh Russell, Pierre Huot et Antoine Gilson de Rouvieux pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2000;
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE en qualité de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29002/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MAPENTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 54.107.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2000

- L'assemblée générale a décidé de révoquer l'administrateur, la société EUROFORTUNE S.A., avec siège social à Luxembourg, et lui a accordé décharge pleine et entière de sa mission accomplie jusqu'à ce jour.

M. Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant à L-Senningerberg, a été désigné en qualité d'administrateur de la société pour un terme expirant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2001.

Luxembourg, le 17 mai 2000

Pour le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29004/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MBS-GREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint-Mathieu.
R. C. Luxembourg B 73.371.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé adressé à la société, en date du 8 mars 2000, que Monsieur Will Kreutz a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): Signature.

(29013/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MEDICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.566.

—
L'an deux mille, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 23 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 73.566.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique).
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de 130.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 230.000,- EUR par l'émission de 13.000 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent trente mille Euros (230.000,- EUR), représenté par vingt-trois mille (23.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

4.- Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 130.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 230.000,- EUR par la création de 13.000 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Libération

L'augmentation de capital a été souscrite et libérée par un versement en espèces par les actionnaires existants au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 130.000,- EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5, premier paragraphe, des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux cent trente mille Euros (230.000,- EUR), représenté par vingt-trois mille (23.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties déclarent évaluer le capital de 130.000,- EUR à 5.244.187,- LUF (cours officiel du 1^{er} janvier 1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à environ 100.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 5CS, fol. 58, case 4. – Reçu 52.442 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 mai 2000.

P. Decker.

(29015/206/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MEDICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société
P. Decker
le notaire

(29016/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MELWA, S.à r.l., STATION D'ESSENCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 9, route du Vin.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000, vol. 316, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2000.

GILBERT BERNABEI JR

Signature

(29017/630/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

INTERNATIONALE DIENSTLEISTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BRASTED FINANCE LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 mai 2000.

2) LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama City (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 mai 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de INTERNATIONALE DIENSTLEISTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à quatre millions cinq cent mille francs français (4.500.000,- FRF), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à quarante-cinq millions de francs français (45.000.000,- FRF), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises

avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 10.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
	FRF	FRF	
1) BRASTED FINANCE LTD., prénommée	4.499.000,-	4.499.000,-	4.499
2) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée	1.000,-	1.000,-	1
Total:	4.500.000,-	4.500.000,-	4.500

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quatre millions cinq cent mille francs français (4.500.000,- FRF) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation, Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à 29.518.065,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 390.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue française, constate que, sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version allemande; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Suite la traduction allemande:

Im Jahre zweitausend, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) BRASTED FINANCE LTD, Gesellschaft mit Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola, P.O, Box 3175, Road Town,

hier vertreten durch Herrn Didier Sabbatucci, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Luxemburg am 22. Mai 2000.

2) LOVETT OVERSEAS S.A., Gesellschaft mit panamaischem Recht, mit Sitz in Panama City (Republik von Panama), hier vertreten durch Herrn Didier Sabbatucci vorgeannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Luxemburg am 22. Mai 2000.

Welche Vollmachten, von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Welcher Komparsent, namens wie er handelt, den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung INTERNATIONALE DIENSTLEISTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und an der Entwicklung von finanziellen, industriellen und kommerziellen Betrieben in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und denselben durch Kredite und Absicherungen oder in einer anderen Form Beistand leisten.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffenden Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vier Millionen fünfhunderttausend französische Franken (4.500.000,- FRF), eingeteilt in viertausendfünfhundert (4.500) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend französische Franken (1.000,- FRF), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf fünfundvierzig Millionen französische Franken (45.000.000,- FRF) festgesetzt, eingeteilt in fünfundvierzigtausend (45.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend französische Franken (1.000,- FRF).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie es in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der Statuten im Mémorial C, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, Prokuristen oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt, wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Donnerstag des Monats März um 10.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre zweitausendundeins.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlung der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen. Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem es einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegrafisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen/deren Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen. Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2000 enden wird.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des in Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komponenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital FRF	Eingezahltes Kapital FRF	Aktien Zahl
1) BRASTED FINANCE LTD., vorgenannt	4.499.000,-	4.499.000,-	4.499
2) LOVETT OVERSEAS S.A., vorgenannt	<u>1.000,-</u>	<u>1.000,-</u>	<u>1</u>
Total:	4.500.000,-	4.500.000,-	4.500

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von vier Millionen fünfhunderttausend französische Franken (4.500.000,-FRF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Abschätzung, Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Aktienkapital der Gesellschaft abgeschätzt auf 29.518.065,- LUF.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 390.000,- Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

- Herr Johan Dejans, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg;
- Herr Eric Vanderkerken, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxembourg;
- Frau Michèle Musty, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, wohnhaft zu Luxemburg.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf ein Jahr festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre zweitausend.

6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass auf Wunsch der vorgeannten Kompargenten die vorliegende Urkunde in Französisch niedergeschrieben wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Wunsch derselben Kompargenten und im Fall einer Divergenz zwischen dem französischen und dem deutschen Text wird der französische Text ausschlaggebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Sabbatucci, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 mai 2000, vol. 463, fol. 62, case 11. – Reçu 295.181 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2000.

A. Lentz.

(29093/221/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

(29018/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.068.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2000

Le nouveau siège social de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29019/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MEURSAULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg 60.901.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(29020/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

MONCEAU EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2000

En date du 19 avril 2000, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1999;
- de reconduire les mandats d'administrateur de MM. Jean-Michel Eyraud, Etienne Pelce, Thierry Logier et Olivier Plaisant pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2001;
- de reconduire ERNST & YOUNG en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2001.

Luxembourg, le 21 avril 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29024/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

NEUTRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société
P. Decker

(29027/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

NITROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

In the year two thousand, on the fourth day of May.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NITROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 16th of July 1997 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 6th of November 1997, number 617.

The articles of incorporation were amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary, on 28th of October 1998 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 14th of April 1999, number 259.

The meeting was presided by Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern.

The chairman appointed as secretary Mrs Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mr Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Mamer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Deletion of the face value of the shares.
 - 2.- Conversion of the present capital of USD 450,000, divided into 4,500 shares into a capital expressed in EUR with effect and at the conversion rate of January 1st, 2000 (1.00 EUR = 1.0024 USD), the amount of USD 450,000 being replaced by EUR 448,922.59, divided into 4,500 shares without face value.
 - 3.- Increase of capital by transforming into share capital an amount of EUR 1,077.41 out of undistributed profits on January 1st, 2000 in order to raise it from EUR 448,922.59 to EUR 450,000 without issuance of new shares.
 - 4.- Fixation of the face value of the shares at EUR 100 each.
 - 5.- Cancellation of the decision of the general meeting of shareholders authorising the board of directors to increase the capital up to USD 500,000.
 - 6.- Authorisation to the board of directors, by amending article 5 of the by-laws, to increase the capital from EUR 450,000 to EUR 1,000,000.-.
 - 7.- Amendment of paragraph 1 and 4 of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:
 - «**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred and fifty thousand Euros (450,000.- EUR), divided into four thousand five hundred (4.500) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.
 - For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at one million Euros (1,000,000.- EUR) to be divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.»
- After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to delete the face value of the shares.

Second resolution

The meeting decides to convert the currency of the corporate capital of the company from USD into EUR with effects and at the conversion rate of January 1st of 1.0024 USD against 1.- EUR so as to bring the corporate capital of four hundred and fifty thousand US Dollars (USD 450,000.-) to four hundred forty-eight thousand nine hundred and twenty-two comma fifty-nine Euros (448,922.59 EUR), represented by four thousand and five hundred (4,500) shares without a par value.

Third resolution

The meeting decides to increase the capital by transforming into share capital an amount of EUR 1,077.41 out of undistributed profits on January 1st, 2000 in order to raise it from EUR 448,922.59 to EUR 450,000.- without issuance of new shares.

The existence of the undistributed profits is certified by a balance sheet dated 31 December 1999.

This balance sheet will be annexed to this document to be filed to the registration authorities.

Fourth resolution

The meeting decides to fix the face value of the shares at EUR 100.- each.

Fifth resolution

The meeting decides to cancel the decision of the general meeting of shareholders authorising the board of directors to increase the capital up to USD 500,000.-.

Sixth resolution

The meeting decides to authorise the board of directors, by amending article 5 of the by-laws, to increase the capital from EUR 450,000.- to EUR 1,000,000.-.

Seventh resolution

As a consequence of the previous resolutions the meeting decides to amend paragraphs 1 and 4 of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 5 . First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred and fifty thousand Euros (450,000.- EUR), divided into four thousand five hundred (4,500) shares with a face value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Art. 5. Fourth paragraph. For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at one million Euros (1,000,000.- EUR), to be divided into ten thousand (10,000) shares with a face value of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately thirty thousand Luxembourg francs (LUF 30,000.-).

Estimation

For the purpose of registration, the increase of the share capital is evaluated at forty thousand six hundred and thirty-nine Luxembourg francs (LUF 40,639.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation; and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le quatre mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NITROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 617 du 6 novembre 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 avril 1999 numéro 259.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Changement de la devise du capital social de USD 450.000,-, divisé en 4.500 actions au taux de conversion du 1^{er} janvier 2000 (1,00 EUR = 1,0024 USD) en EUR 448.922,59, divisé en 4.500 actions sans valeur nominale.

3.- Augmentation du capital à concurrence de EUR 1.077,41, pour le porter de son montant actuel de EUR 448.922,59 à EUR 450.000,- par l'incorporation au capital d'une partie des bénéfices non distribués au 1^{er} janvier 2000, sans émission d'actions nouvelles.

4.- Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 100,- chacune.

5.- Suppression de la décision de l'assemblée générale des actionnaires d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital à USD 500.000,-.

6.- Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital de EUR 450.000,- à EUR 1.000.000,- en modifiant l'article 5 des statuts.

7.- Modification du premier et du quatrième alinéa de l'article 5, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de la société de U.S. dollars en euros au taux de conversion du 1^{er} janvier 2000 de 1,0024 USD pour 1,- EUR, de façon à ce que le capital social de quatre cent cinquante mille US Dollars (USD 450.000,-) s'établisse à quatre cent quarante-huit mille neuf cent vingt-deux virgule cinquante-neuf euros (448.922,59 EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par l'incorporation de bénéfices non distribués au 1^{er} janvier 2000, à concurrence d'un montant de mille soixante-dix-sept virgule quarante et un euros (EUR 1.077,41), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-huit mille neuf cent vingt-deux virgule cinquante-neuf euros (EUR 448.922,59) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de ces bénéfices non distribués se dégage d'un bilan arrêté au 31 décembre 1999.

Ce bilan restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 100,- chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital à USD 500.000,-.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à augmenter le capital de EUR 450.000,- à EUR 1.000.000,- en modifiant l'article 5 des statuts.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéa 1^{er}) et l'article 5 (alinéa 4) des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 5. Quatrième alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à quarante mille six cent trente-neuf francs luxembourgeois (LUF 40.639,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Mausen, T. Fleming, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 mai 2000, vol. 413, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mai 2000.

E. Schroeder.

(29028/228/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

NITROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mai 2000.

Pour E. Schroeder

Notaire

Signature

(29029/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

PALON HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.722.

L'an deux mille, le dix-huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, avec adresse professionnelle au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spéciale de la société anonyme PALON HOLDING INTERNATIONAL S.A., R. C. B N° 71.722, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 28 avril 2000, dont le procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société PALON HOLDING INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 908 du 30 novembre 1999.

II.

Ladite société PALON HOLDING INTERNATIONAL S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de soixante-quinze mille (75.000,-) euros (EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze (75,-) euros (EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être porté à sept cent cinquante mille (750.000,-) euros (EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante-quinze (75,-) euros (EUR) chacune.

Les alinéas 6 à 8 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches successives par l'émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte notarié du 13 septembre 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

III.

En vertu de l'autorisation accordée à l'article 3 des statuts et en exécution de la résolution précitée du 28 avril 2000, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, à un total de mille quatre cent soixante (1.460) actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante-quinze (75,-) euros (EUR) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par une déclaration de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cent neuf mille cinq cents (109.500,-) euros (EUR) est désormais à la libre disposition de la Société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (184.500,-) euros (EUR), divisé en deux mille quatre cent soixante (2.460) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze (75,-) euros (EUR) chacune.».

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à quatre millions quatre cent dix-sept mille deux cent dix-neuf (4.417.219,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Day-Royemans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 124S, fol. 41, case 5. – Reçu 44.172 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(29032/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

PALON HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.722.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 544 du 18 mai 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(29033/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

NET-EIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 75.658.

A l'issue de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 26 mai 2000, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Angel Barrachina, administrateur-délégué, Madrid
- Monsieur Jesus de Ramon-Laca, administrateur-délégué, Madrid
- Monsieur Fabrice Léonard, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extraits conformes et sincères
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29026/723/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.